Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

2026

CCAS -ORIENTATION BUDGETAIRE

ENSEMBLE DESSINONS DEMAIN

L'HUMAIN AU CŒUR DES PRIORITES



CCAS Sainte Marie

05/04/2026

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Table des matières

ENSEMBLE DESSINONS DEMAIN 0
L'HUMAIN AU CŒUR DES PRIORITES 0
1. Introduction et Contexte 3
1.1 Message de la Maire – Présidente du CCAS 3
1.1 Un dispositif structuré autour de mesures clés 7
1.2 Des actions concrètes pour 2025 8
2. AXES STRATÉGIQUES DE LA MANDATURE 9
Lutte contre les grandes exclusions 9
Développement des chantiers d'insertion 9
Inclusion des personnes en situation de handicap 9
Santé pour tous 9
Politique senior bienveillante 10
2 Synthèse de l'Exercice 2025 11
a) BILAN SERVICE FINANCE 11
2.1 Section de Fonctionnement 11
2.2 Section d'Investissement 13
b) BILAN RESSOURCES HUMAINE DE L'ANNÉE 2025 15
1 - L'effectif : 15
Majorité de contractuels dont 56 contractuels sur emplois permanents et 61% en CDI, de personnel féminin (64%) et de catégorie C (89%), de la filière technique, administrative et sociale. 15
c) Synthèse du Bilan – Pôle Social 18
2.3 Liste des aides du CCAS de Sainte-Marie 18
2.3.1 Amélioration de l'habitat 18
2.3.2 Intervention Sociale 18
2.4 SERVICE URGENCE HABITAT 19
2.5 SERVICE LOGEMENT 21
2.6 Le Service d'Intervention Sociale (SIS) 23
2.7 Les Service Handicap accompagne les personnes en situation de handicap et de leurs familles. 25
2.8 Service de portage de repas à domicile (SPRAD) 27
d) Bilan d'activité 2025 – Pôle Innovation 29
8.1 2. Bilan par service 29
8.1.1 Service Développement Social Local (DSL) 29

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

8.1.2 Service Accompagnement et Animation des Seniors (SAAS) 29
8.1.3 Service Insertion (ACI Piton Fougères) 30
8.1.4 Ingénierie de financement et contractualisations 30
8.1.5 Perspectives 2026 31

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

1. Introduction et Contexte

1.1 Message de la Maire – Présidente du CCAS

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Il est, dans un mandat, des instants qui dépassent la seule gestion des affaires courantes.
Des instants où il nous appartient de faire des choix clairs, d'assumer une orientation et d'affirmer une ambition collective.
Nous sommes aujourd'hui à ce rendez-vous.

Ce premier Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS n'est ni une formalité, ni un exercice convenu.
Il constitue un acte politique structurant, un moment fondateur de notre action sociale.
C'est ici que notre mandat prend toute sa dimension concrète ;
C'est ici que nos engagements se traduisent en priorités ;
C'est ici que notre vision se transforme en réponses opérationnelles.

Car derrière chaque arbitrage budgétaire, il y a bien davantage que des chiffres.
Il y a des réalités humaines.
Il y a des visages, des parcours de vie, des fragilités souvent invisibles.
Mais il y a aussi des attentes légitimes et des espoirs auxquels nous devons répondre avec responsabilité.

Le CCAS est, plus que jamais, en première ligne.
Il accompagne aujourd'hui 104 personnes en situation d'hébergement, dont 40 encore à la rue au 1er avril 2027.
Il est également confronté à une pression croissante en matière de logement : 1 501 habitants de Sainte-Marie sont en recherche active, tandis que 6 408 demandes sont enregistrées sur notre territoire.

Ces chiffres ne sont pas abstraits : ils traduisent une tension sociale forte et durable.
Ils rappellent que le CCAS est, de fait, la première porte d'entrée de la solidarité locale, le lieu où s'exprime, souvent en urgence, la réalité de la précarité.

Face à cette situation, une seule exigence doit guider notre action : être pleinement à la hauteur de nos responsabilités publiques.

Car le contexte dans lequel nous intervenons est particulièrement exigeant.
La crise sanitaire a laissé des séquelles profondes et durables.
La vie chère fragilise les équilibres économiques des ménages.
Les inégalités se creusent.
Et la précarité, loin d'être conjoncturelle, tend à s'ancrer dans le quotidien de nombreux foyers.

C'est précisément dans ce contexte que notre responsabilité collective prend tout son sens :
agir avec lucidité, avec détermination, et surtout avec une exigence constante de justice sociale.

Le contexte que nous traversons est exigeant.
La crise sanitaire a laissé des traces profondes.
La vie chère pèse durablement sur les ménages.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Les inégalités se creusent.
La précarité s'installe, parfois de manière durable.

Mais je veux le dire avec clarté :nous n'avons pas été élus pour constater ces réalités.
Nous avons été élus pour les transformer.

Comme le rappelait Victor Hugo : **« Soulager la misère, c'est faire reculer l'injustice. »**

C'est dans cet esprit que nous faisons un choix clair.
Le choix de la solidarité.
Le choix de l'action.
Le choix de la dignité.

Le CCAS est au cœur de ce choix.

Il n'est pas une structure parmi d'autres.
Il est le cœur opérationnel de notre politique sociale.
Il est le premier recours pour celles et ceux qui doutent.
Il est la main tendue lorsque les parcours de vie se fragilisent.

Et cela, nous devons en mesurer pleinement la portée.

Je souhaite ici saluer l'engagement des agents du CCAS.
Un engagement quotidien, exigeant, souvent discret, silencieux mais toujours essentiel.

Ils accueillent, ils écoutent, ils accompagnent.
Ils incarnent, au quotidien, la présence de la collectivité auprès des plus fragiles.

À cet engagement, nous devons répondre par des actes.

Nous leur devons la reconnaissance.
Nous leur devons l'équité.
Nous leur devons des conditions de travail à la hauteur de leurs missions.

C'est pourquoi je prends devant vous des engagements clairs.

Nous irons vers une convergence des conditions sociales avec celles des agents de la Ville, dans un souci de justice et de cohérence.

Nous faisons des conditions de travail de nos agents et de l'accueil des publics vulnérables une priorité politique assumée.

Cela passe d'abord par un enjeu central : disposer de locaux réellement fonctionnels, adaptés à nos missions et à la réalité du terrain à Sainte-Marie. Ce besoin est identifié et nous devons y répondre de manière structurée et volontariste.

Nous améliorerons leurs conditions de travail :
par la recherche active de locaux mieux adaptés,
par la création d'espaces de travail fonctionnels, organisés et dignes,
et par le renforcement des moyens logistiques et humains.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Car il ne peut y avoir d'accompagnement efficace des publics vulnérables sans conditions d'accueil respectueuses, confidentielles et professionnelles. À Sainte-Marie, nous devons garantir des lieux accessibles et adaptés, permettant aux usagers les plus fragiles d'être accueillis dans des conditions dignes et sécurisantes.

Dans cette même logique de modernisation des moyens, nous engagerons un plan pluriannuel d'investissement dédié au renouvellement du parc de véhicules. Cet effort est indispensable pour garantir la continuité des interventions, sécuriser les déplacements des agents et améliorer l'efficacité opérationnelle des services.

Dans le même temps, nous poursuivons avec rigueur le redressement engagé.

Le résultat excédentaire constaté au titre de l'exercice 2025 confirme la solidité de notre trajectoire financière. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 213 698,34 €, marquant un retour à l'équilibre positif inédit depuis plusieurs exercices.

Ce redressement doit désormais être mis au service de l'action : investir dans des locaux fonctionnels, moderniser nos équipements, notamment le parc de véhicules, et améliorer durablement les conditions de travail comme la qualité de l'accueil des publics Sainte-Mariens les plus vulnérables.

À titre de comparaison, le résultat de clôture de l'exercice 2024 s'établissait à un déficit de -294 420,06 €, ce qui souligne l'ampleur du redressement engagé.

Cette évolution atteste de la capacité du CCAS à concilier une gestion rigoureuse des ressources publiques avec le maintien d'une ambition sociale affirmée au service des publics les plus fragiles.

Mais ces marges demeurent fragiles.
Elles ne doivent en aucun cas justifier un ralentissement de notre action.
Elles doivent, au contraire, nous permettre d'agir avec davantage d'efficacité.

Car l'action sociale ne saurait être une variable d'ajustement.
Elle est un pilier. Un pilier de justice. Un pilier de stabilité. Un pilier de cohésion territoriale.

Les orientations que nous posons aujourd'hui sont claires.
Elles sont structurées.
Elles sont assumées. Elles sont :

- Lutter contre les grandes exclusions.
- Garantir un accès effectif à un logement digne.
- Accompagner chacun vers l'emploi.
- Faire face à la vie chère.
- Renforcer notre capacité de réponse à l'urgence sociale.
- Faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Développer une santé de proximité accessible.
- Soutenir nos aînés avec respect et attention.
- Structurer notre action et renforcer notre gouvernance.
- Et mobiliser pleinement nos partenaires.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Ces orientations ne constituent pas une simple énumération.
Elles forment un projet.

Un projet pour Sainte-Marie.
Un projet pour ses habitantes et ses habitants.
Un projet pour celles et ceux qui, parfois, n'ont plus la force de se faire entendre.

Et ce projet, nous avons le devoir de le piloter avec rigueur.
De le suivre avec exigence.
De l'évaluer avec transparence.

Je prends devant vous un engagement clair :
en 2026, nous maintiendrons au minimum le niveau d'effort financier consacré à l'action sociale.

Ce choix est un choix politique.
Un choix assumé.

Car dans les périodes de tension,
on ne préserve pas les équilibres en affaiblissant les plus fragiles.
On construit des équilibres solides en protégeant ceux qui en ont le plus besoin.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le Rapport d'Orientations Budgétaires que nous examinons aujourd'hui fixe un cap. Il nous appartient désormais, collectivement, d'en débattre avec exigence, d'en préciser les contours et d'en garantir la mise en œuvre effective.

Je vous invite donc à engager ce débat avec le sens des responsabilités qui nous incombe, afin de construire ensemble une politique sociale à la fois juste, efficace et fidèle aux attentes des Sainte-Mariens.

Ensemble, faisons de la solidarité non pas un principe abstrait, mais une réalité quotidienne pour les habitantes et les habitants de Sainte-Marie.

Je vous remercie.

Céline SITOUZE
Maire — Présidente du CCAS de Sainte-Marie

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

1. .Engagement en Faveur de l'Intégrité et de la Transparence

Dans un souci constant de renforcer l'éthique et la transparence au sein de ses actions, le CCAS s'engage, en 2025, à mettre en place un dispositif de prévention et de détection des atteintes à la probité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin II », qui constitue un socle essentiel pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

1.1 Un dispositif structuré autour de mesures clés

Afin de garantir une gestion exemplaire et responsable, la collectivité déploie un ensemble de huit mesures fondamentales, en application des principes établis par la loi Sapin II :

1. **Un code de conduite anticorruption**, définissant clairement les comportements à proscrire pour prévenir tout risque de corruption ou de trafic d'influence.
2. **Un dispositif d'alerte interne**, permettant aux agents et partenaires de signaler, en toute confidentialité, les situations contraires aux principes éthiques de la collectivité.
3. **Une cartographie des risques**, actualisée régulièrement afin d'identifier, hiérarchiser et traiter les situations les plus sensibles.
4. **Une évaluation rigoureuse des tiers**, incluant les entreprises et partenaires stratégiques, en fonction des risques identifiés.
5. **Des contrôles comptables internes et externes**, assurant la transparence et l'intégrité des opérations financières de la collectivité.
6. **Un programme de formation**, destiné aux agents les plus exposés aux risques, afin de renforcer la culture de l'intégrité au sein des services.
7. **Un cadre disciplinaire adapté**, garantissant des sanctions appropriées en cas de manquements aux règles établies.
8. **Un dispositif de suivi et d'évaluation**, pour assurer l'efficacité et l'amélioration continue des mesures mises en place.



Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

1.2 Des actions concrètes pour 2025

Dans le cadre de cette démarche proactive, le CCAS initie une première cartographie des risques, menée en concertation avec l'ensemble des services. La prévention des atteintes à la probité demeure un engagement fort, au service d'une action publique exemplaire et responsable.

Les priorités de l'année 2025 porteront notamment sur :

- ✅ Le renforcement de la gestion des relations avec les tiers ;
- ✅ La protection des données sensibles ;
- ✅ La prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Parmi les actions déployées, figureront :

- La mise en place de mesures correctives pour les risques identifiés ;
- L'évaluation approfondie des partenaires et fournisseurs ;
- L'amélioration des contrôles comptables ;
- Le renforcement des dispositifs de contrôle interne ;
- L'application effective du régime disciplinaire en cas de manquement aux règles de probité.

Par cet engagement, le CCAS réaffirme sa volonté de garantir une gestion publique intègre, transparente et exemplaire, en adéquation avec les attentes des citoyens et les exigences réglementaires.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

2. AXES STRATÉGIQUES DE LA MANDATURE

Lutte contre les grandes exclusions

Dans un contexte de fragilisation accrue de certains publics, le CCAS réaffirme son engagement en faveur de la réduction des situations d'exclusion, en agissant prioritairement sur les déterminants sociaux essentiels :

Accès aux droits et pouvoir d'achat : renforcer l'accompagnement des publics en situation de précarité afin de garantir un accès effectif aux dispositifs sociaux et aux aides existantes ;

- Accès au logement : faciliter les parcours résidentiels pour tous, à chaque étape de la vie, en accordant une attention prioritaire aux habitants de Sainte-Marie ;
- Lutte contre le mal-logement : accompagner l'adaptation des logements au vieillissement et à la perte d'autonomie ;
- Coût de la vie et autonomie alimentaire : soutenir le développement de jardins familiaux comme levier de résilience alimentaire et de cohésion sociale.

Développement des chantiers d'insertion

Le CCAS entend renforcer son action en faveur de l'insertion socio-professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur des dispositifs structurants :

- Parcours vers l'emploi : développer des opportunités d'insertion adaptées, favorisant le retour durable à l'emploi ;
- Projets structurants : participer à la création d'une ferme pédagogique à vocation sociale et éducative ;
- Insertion par l'activité : encourager la création de jardins familiaux en pied d'immeuble, supports d'insertion et de lien social.

Inclusion des personnes en situation de handicap

Le CCAS s'inscrit dans une démarche volontariste visant à promouvoir une société pleinement inclusive, garantissant l'égalité des droits et des chances :

- Accessibilité universelle : poursuivre les efforts en matière d'accessibilité des services et des équipements ;
- Égalité des droits : veiller à l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap ;
- Scolarisation inclusive : soutenir les dynamiques partenariales avec les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) afin de favoriser des parcours scolaires adaptés ;
- Soutien au tissu associatif : renforcer l'accompagnement financier des associations œuvrant dans le champ du handicap ;
- Renforcement de l'offre de service : développer les interventions du service handicap, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Santé pour tous

Le CCAS affirme son rôle de proximité dans le champ de la santé publique, en contribuant à une meilleure prévention et à un accès facilité aux soins :

- Prévention et information : développer des actions de sensibilisation et d'éducation à la santé ;
- Accès aux soins : favoriser l'orientation et l'accompagnement des publics vers les dispositifs de santé de proximité.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Politique senior bienveillante

Face au vieillissement de la population, le CCAS entend consolider une politique ambitieuse en faveur des personnes âgées, axée sur le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement :

- Maintien à domicile : pérenniser et développer le service de portage de repas à domicile ;
- Soutien à la vie associative : maintenir et renforcer les subventions aux clubs seniors ;
- Mobilité et accès aux activités : faciliter les déplacements des adhérents des clubs ;
- Lien social : organiser des actions régulières favorisant la convivialité, notamment à travers la mise en place d'un thé dansant mensuel.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

2 Synthèse de l'Exercice 2025

a) BILAN SERVICE FINANCE .

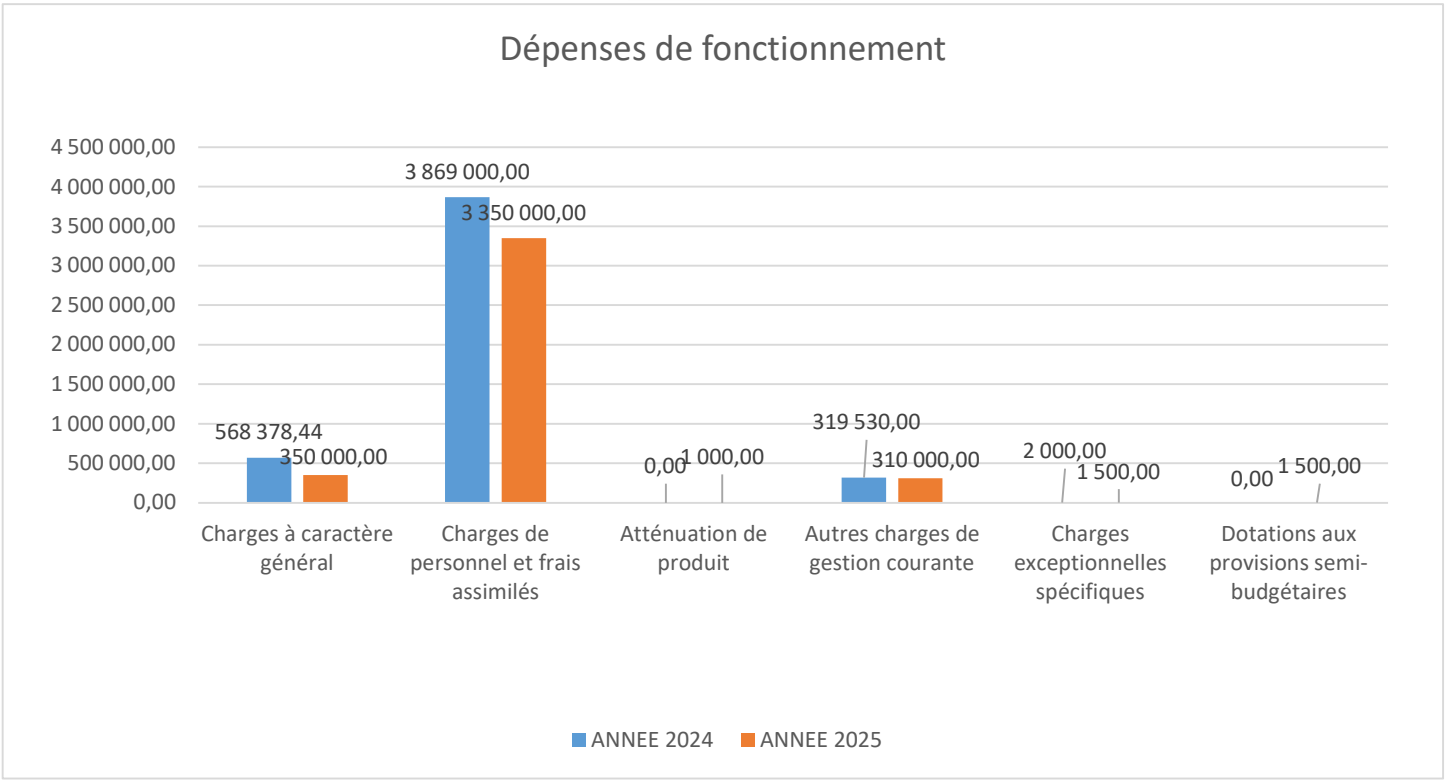
2.1 Section de Fonctionnement

Au titre de l'exercice 2024, les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité se sont établies à 4 758 908,44 €. Dans une optique de maîtrise budgétaire, des mesures correctives ont été engagées dès 2025. Ces actions ont permis de réduire les dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent désormais à 4 014 000,00 €, soit une baisse de 15,65 % par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses de fonctionnement

		ANNEE-BP VOTE	
Chap	**Libelle**	**2024**	**2025**
011	Charges à caractère général	568 378,44	350 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 869 000,00	3 350 000,00
014	Atténuation de produit	0,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	319 530,00	310 000,00
67	Charges exceptionnelles spécifiques	2 000,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	1 500,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 758 908,44**	**4 014 000,00**

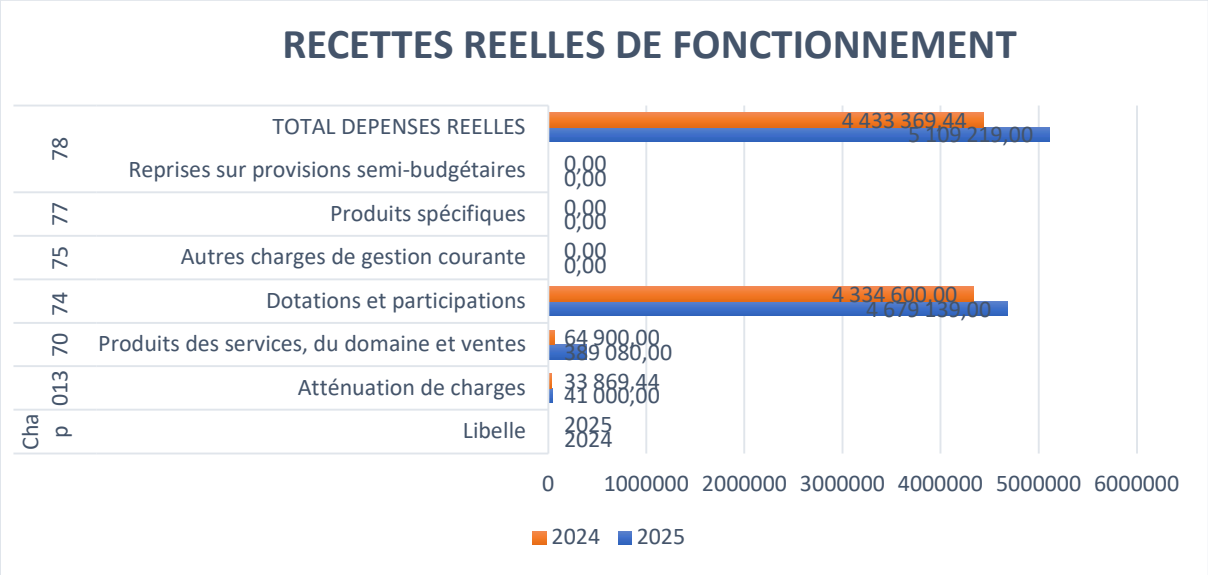
Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE



Recettes réelles de fonctionnement

		ANNEE-BP VOTE	
Chap	**Libelle**	**2024**	**2025**
013	Atténuation de charges	41 000,00	33 869,44
70	Produits des services, du domaine et ventes	389 080,00	64 900,00
74	Dotations et participations	4 679 139,00	4 334 600,00
75	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	**5 109 219,00**	**4 433 369,44**

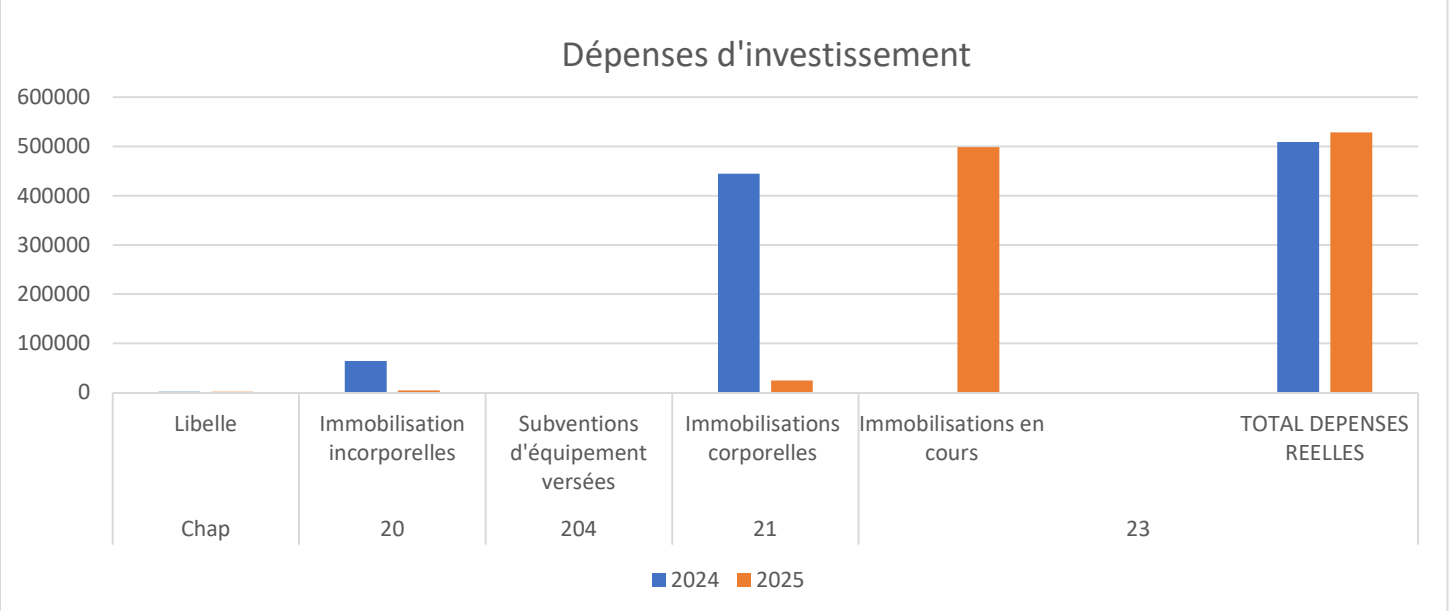
Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE



2.2 Section d'Investissement

Dépenses d'investissement

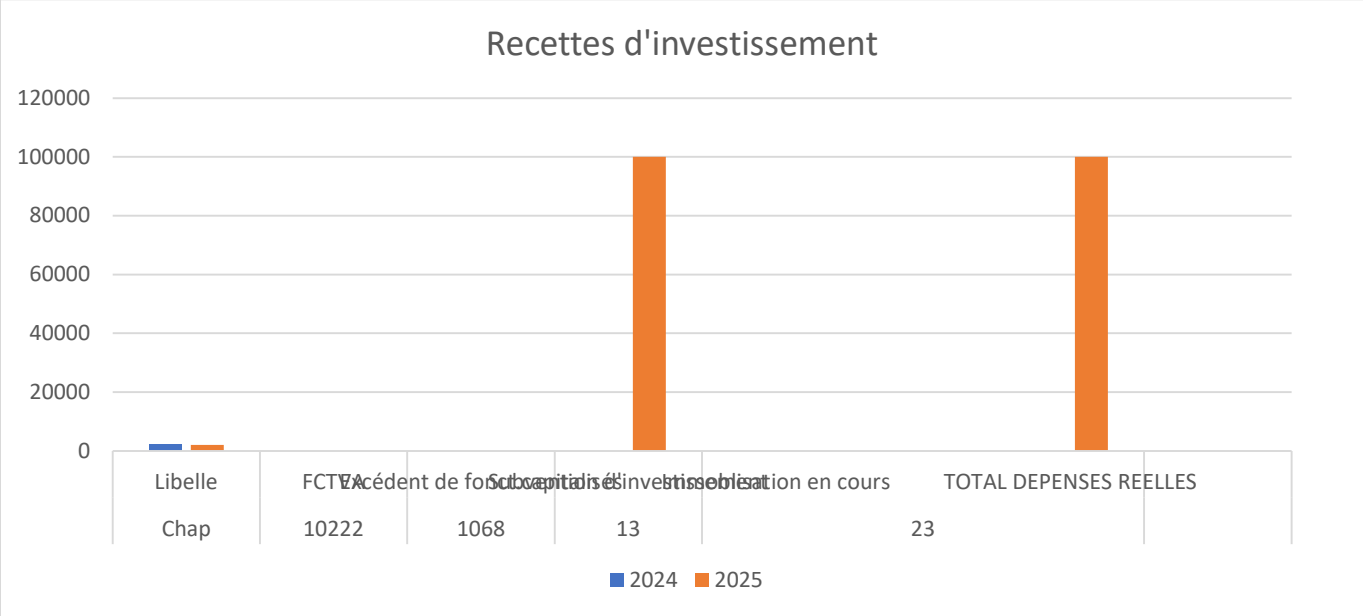
		ANNEE-BP VOTE	
Chap	**Libelle**	**2024**	**2025**
20	Immobilisation incorporelles	64 506,18	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	444 469,32	25 000,00
23	Immobilisations en cours		498 238,64
	TOTAL DEPENSES REELLES	**508 975,50**	**528 238,64**



Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Recettes d'investissement

		ANNEE-BP VOTE	
Chap	**Libelle**	**2024**	**2025**
10222	FCTVA	0,00	0,00
1068	Excédent de fonct.capitalisés	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	0,00	100 000,00
23	Immoblisation en cours	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	**0,00**	**100 000,00**



À titre de rappel, le Compte Financier Unique affiche un résultat en fonctionnement de 213 698,34 €. Ce résultat constitue une amélioration significative comparé au déficit de -294 420,06 € enregistré lors des exercices antérieurs. Malgré cette progression, la situation reste fragile, notamment en raison de l'absence de subventions de la part des collectivités en 2025.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	224 949,38	4 485 049,44	4 709 998,82
	Recettes réalisées (1)	B	191 294,86	4 448 049,83	4 639 344,69
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	672 151,97	4 190 629,38	4 862 781,35
	Dépenses réalisées (1)	E	153 612,28	3 939 931,43	4 093 543,71
	Restes à réaliser	F	16 095,10	0,00	16 095,10
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	37 682,58	508 118,40	545 800,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	447 202,59	-294 420,06	152 782,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	484 885,17	213 698,34	698 583,51
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-16 095,10	0,00	-16 095,10
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	468 790,07	213 698,34	682 488,41

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

b) BILAN RESSOURCES HUMAINE DE L'ANNÉE 2025

1 - L'effectif :

	Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Titulaires	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Contractuels	57	56	55	55	56	56	56	56	56	57	57	56
Contrats aidés	19	18	18	15	14	15	15	15	15	15	14	13
Apprentis	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1
total	**93**	**91**	**90**	**87**	**88**	**89**	**89**	**89**	**89**	**90**	**89**	**87**

Majorité de contractuels dont 56 contractuels sur emplois permanents et 61% en CDI, de personnel féminin (64%) et de catégorie C (89%), de la filière technique, administrative et sociale.

- 70 contractuels pour 17 titulaires
- 89% d'agent en catégorie C, 9% en catégorie B et 3% en A
- 64% de femmes quel que soit les statuts
- La filière technique est prédominante suivie de la filière Administrative, puis sociale et enfin Animation.

2- Temps de travail : Le temps de travail qui prédomine est le temps complet, très peu d'agents à temps non complet ou à temps partiel. On peut noter que le temps partiel concerne majoritairement le personnel féminin.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

3 – Age moyen : Le personnel du CCAS est âgé en moyenne de 45 ans.

4 - Evolution professionnelle : pour 2025 : 1 lauréat de concours, 1 avancement de grade et 5 avancements d'échelon.

5 - Sanctions disciplinaires : 2 sanctions prononcées à l'encontre des agents contractuels.

6- Rémunérations :

Charges de personnel annuelles	Subvention communale	Recettes ASP
3 133 493,47 €	**3 350 000.00€**	**215 836.71€**

81% du budget de fonctionnement est consacré aux charges de personnel (données RSU 2024).

7- Evolution des charges et des effectifs :

	2022	**2023**	**2024**	2025
CHARGES DE PERSONNEL	3 942 394,37 €	3 835 864,36 €	3 600 000,00 €	3 133 493,47 €
SUBVENTION COMMUNALE	4 100 000,00 €	3 931 000,00 €	3 969 000,00 €	3 350 000,00 €
EFFECTIF MOYEN (nombre d'agents)	153	138	115	89
RECETTE ASP (PEC + CDDI)	608 817,72 €	547 887,46 €	342 173,47 €	215 836,71 €

Sur la période quadriennale écoulée, les effectifs de la collectivité ont connu une réduction de 42 %. Cette diminution résulte de plusieurs causes identifiées, à savoir :

- la suppression d'un service ;
- l'extinction de contrats ainsi que des dispositifs d'emplois aidés ;
- l'application des préconisations émises par la Chambre régionale des comptes (CRC).

8- Les avancées

Malgré un budget contraint, des actions concrètes au bénéfice des agents ont été mises en œuvre :

a) L'action sociale et protection sociale complémentaire :

Depuis le mois d'avril 2025 :

1. Participation employeur à la garantie SANTE :

- Personnel de cat C : 25 € mensuel

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

- Personnel de cat B : 20€ mensuel
- Personnel de cat A : 15€ mensuel

2. Participation employeur à la garantie PREVOYANCE :

- 25 euros mensuel quel que soit la catégorie

b) Versement en décembre 2025 du complément indemnitaire annuel (CIA)

- 300€ brut maximum aux catégories A
- 250€ brut maximum aux catégories B
- 200€ brut maximum aux catégories C

Un montant total brut de 12 773€ au profit de 70 agents titulaires et contractuels.

c) Régularisation des parcours professionnels des personnels les plus anciens

- 9 contrats CDI conclus en 2025 (transformation en cours CDD et renouvellement)
- Revalorisation de certaine situation précaire.
-

d) <u>Sécurisation des procédures internes</u>

1- Sous l'impulsion de la nouvelle direction, différentes notes de cadrages, de procédures et d'information ont été diffusées auprès du personnel afin d'optimiser la mise en conformité de l'action de chaque dans le respect des normes de la fonction publique territoriale :

Thématiques traitées :

- le cumul d'activités à titre accessoire
- l'utilisation des véhicules de service
- le dispositif de don des jours de repos
- le bon usage de la messagerie électronique
- les procédures d'absences du service (rappel)
- le classement des dossiers et la gestion des données personnelles

2 – dématérialisation de la procédure d'inscription aux formations CNFPT

Depuis le mois de Mai 2025, chaque agent dispose de son compte formation du CNFPT et peut faire en toute autonomie des demandes d'inscription aux formations qui sont ensuite soumises aux validations hiérarchiques.

Il n'y a plus d'usage de bulletins d'inscriptions papiers et le circuit de validation est facilité.

9 - Relations sociales :

- Pas de jour de grève recensé en 2025
- Le comité social territorial commun s'est réuni 4 fois
- Le F3SCT s'est réuni 1 fois

10 - PERSPECTIVES 2026 :

- Orientations budgétaires consacrées au personnel avec une probable augmentation liée à l'alignement du RIFSEEP du CCAS sur celui de la Ville.
- Modification de l'organigramme sur la base d'un recentrage des missions du CCAS sur ses compétences propres (l'action sociale) en prenant en compte notamment la mise en œuvre du contrat local de santé (CLS)
- Elaboration d'un plan de formation du personnel

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

PREVISIONNEL BUDGET PERSONNEL 2026		
CHAPITRES	*DEPENSES*	*RECETTES*
Chap. 012 (salaires et div. Ind.)	3 370 000.00€	440 151€
Chap. 011 (autres dépenses)	4 300.00€	
Totaux	3 374 300.00€	440 151€

c) Synthèse du Bilan – Pôle Social

2.3 Liste des aides du CCAS de Sainte-Marie

2.3.1 Amélioration de l'habitat

Libellé d'aide	Montant maximum
Aide Matériaux	2500€
Aide petit bricolage	2 500 €
Aide aménagement Salle de Bain	2 500 €
Aide Accessibilités	2 500 €
Aide Adaptative aux Urgences Habitat	5 000 €
Aide Sécurité Habitat	5 000 €
Aide Contribution au projet	3 000 €
Aide hygiène Assainissement et Santé	5 000 €
Aide curage	300 €
Aide vidange	600 €
Aide diagnostic amiante	300 €
aide traitement amiante	40€/m² pour tout type de travaux de désamiantage
L'aide Assistante technique main d'œuvre	
Intervention Nettoyage de cour	
Aide Elagage	

2.3.2 Intervention Sociale

Type d'aide	Montant
Financière	
Secours d'urgence	700,00€ maximum
Alimentaire	
Secours d'urgence alimentaire	7,40€/jour et par personne
CAP alimentaire	75€ par personne et 25€ par personne supplémentaire
Colis alimentaire	
Obsèques	
Colis funéraire	
Aide frais funéraires	1 000,00€ maximum

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

cimetière intercommunal	A la hauteur de la facture
Bus funéraires	selon prix du marché et secteur d'intervention
Aide mutuelle décès	90% de la cotisation annuelle dans la limite de 100,00€
Logement	
Aide au paiement facture d'électricité	150€ pour 1 personne 250€ pour 2 personne 350€ pour 3 personnes et 50€ par personne supplémentaire
Aide relative au logement (ARL) : impayé de loyer /caution/assurance habitation	**Accès au logement** 500€ pour 1 personne 600€ pour 2 personnes 800€ pour 3 personnes et 50€ par personne supplémentaire **Maintien dans le logement:** 600€ pour 1 personne 800€ pour 2 personnes 1000€ pour 3 personnes et 50€ par personne supplémentaire
Aide équipement domestique	500€ pour personne isolée au couple 1000€ famille avec enfant
Aide Spécifique au Paiement des Factures d'eau (eau Potable) ASPFE	800,00€ maximum
Aide Chéque Solidarité Assainissement (CSA)	Selon part assainissement
Scolarité	
Aide étudiant	300,00 €
Aide filière professionnelle	300,00 €
Formation	
Aide BAFA/BAFD	BAFA : 300,00€ BAFD: 350,00€

Prestation	
Portage de repas à domicile	

Insertion	
Aide au permis	

2.4 SERVICE URGENCE HABITAT

1. Contexte général

Le service Urgence Habitat a poursuivi en 2025 l'accompagnement des ménages du territoire visant à améliorer leurs conditions de logement, à travers des interventions d'amélioration légère, de sécurisation et d'adaptation du logement ainsi que la prise en charge de certaines prestations spécifiques et l'attribution d'aides financières permettant l'accès à la propriété ou l'aboutissement d'un projet d'amélioration habitat instruit par une autre institution.

L'activité s'inscrit dans un contexte marqué par des contraintes organisationnelles importantes, notamment l'absence prolongée de la responsable de service à compter d'avril et le départ du responsable technique en août. Cela a impacté le fonctionnement global du dispositif et ce, en dépit des affectations sur ces postes, fin septembre.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

2. Situation financière
Le budget voté du service s'élève à 122 380,74 €. Les dépenses engagées atteignent 94 348,08 €, soit un taux d'engagement financier de 77 %, traduisant un niveau d'exécution satisfaisant au regard des difficultés rencontrées.
Un rattachement provisoire de 41 154,25 € est constaté, correspondant à des opérations engagées mais non mandatées à la clôture de l'exercice 2025, principalement liées à des travaux non réalisés ou à des délais de traitement.
Les dépenses se concentrent principalement sur deux postes :
- Sécurité Habitat, représentant 39 % des montants engagés ;
- Aménagements de salle de bain, représentant 27 % des dépenses.
Ces deux lignes présentent les taux de consommation les plus élevés, confirmant l'orientation du service vers la sécurisation et l'amélioration fonctionnelle des logements. À l'inverse, certaines lignes budgétaires restent faiblement consommées, notamment l'accessibilité ou les aides d'urgence, ce qui interroge leur adéquation aux besoins identifiés.

3. Financements Partenariaux
Une convention de cofinancement avec la CINOR, sur deux ans (2025–2026), prévoit le financement de 20 dossiers à hauteur de 3 000 € maximum par projet. Sur la période, 6 projets ont été réalisés, pour un montant total de 17 281,81 €.

Une convention avec le Département, d'un montant de 50 000 €, a donné lieu au versement d'un acompte de 40 000 €. Toutefois, la mise en œuvre a été impactée par les critères d'éligibilité (statut de propriétaire) et l'évolution de la situation des ménages bénéficiaires du RSA. Sur 17 dossiers repérés, 8 sont éligibles. Puis sur 8 dossiers retenus, 4 ménages sont sortis du dispositif. De nouveaux dossiers ont été identifiés, portant à 8 le nombre de dossiers financés, pour un montant total de 20 901,59 €, inférieur à l'enveloppe prévue.

Un autre financement était attendu, le Pacte Département et Territoires (PDT), celui-ci n'a pas abouti, ce qui a déséquilibré les plans de financement validés et compromis la réalisation de certains projets

4. Typologie des ménages accompagnés
Répartition par âge
Moins de 60 ans 60 ans et +
25% 75%
Répartition par type de ressources
Retraite RSA Autre
68% 26% 6%
La majorité des interventions ont été réalisées en faveur d'un public âgé de 60 ans et plus. Ce qui explique que le type de ressources le plus représenté soit la retraite pour 68% des ménages aidés.

5. Bilan quantitatif
En 2025, le service a enregistré 103 demandes d'intervention.
42 dossiers ont été validés, dont 30 en commission permanente et 12 en procédure immédiate.
Un travail de résorption du stock a été engagé, permettant de traiter 41 % des dossiers en attente en début d'année.
Concernant la mise en œuvre, tout confondu, il y a eu 62 interventions dans 27 foyers tout en sachant qu'une ou plusieurs interventions peuvent être réalisées dans un même foyer.
La régie de travaux est intervenue sur 12 projets
2 chantiers ont été confiés aux Compagnons Bâtisseurs, dans le cadre de la subvention attribuée.

6. Éléments qualitatifs
L'année a été marquée par des difficultés organisationnelles ayant impacté la conduite du dispositif. La qualité des rapports d'enquête s'est révélée hétérogène, avec une articulation insuffisante entre analyse sociale, technique et administrative, compliquant l'instruction et la priorisation des dossiers.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

La coordination entre les volets administratif, technique et social n'a pas été suffisamment structurée, limitant l'élaboration de plans d'action partagés.
Par ailleurs, des difficultés récurrentes relatives aux devis (obtention auprès des entreprises, actualisation), de délais d'intervention non respectés ont entraîné des retards dans l'instruction et la réalisation des projets.
Certaines opérations validées, notamment des réfections de toiture, se sont révélées en décalage avec le champ d'intervention du service, orienté vers l'amélioration légère de l'habitat. Ces projets, particulièrement coûteux, ont été difficilement réalisables malgré les financements mobilisés.

7. Mesures correctives et perspectives
Des actions d'amélioration seront à développer pour rétablir une situation de fonctionnement plus fluide du service.
Principalement,
- le recrutement d'un responsable technique afin de structurer le suivi des dossiers, contribuer à l'articulation entre les volets administratifs et techniques et sécuriser la mise en œuvre des projets
- le recentrage du service sur l'amélioration légère de l'habitat et des interventions de premier niveau ;
- la mise en œuvre d'un plan de rattrapage des dossiers en attente ;

Conclusion
Malgré un contexte organisationnel contraint, le service a maintenu une activité soutenue et un niveau d'engagement financier significatif. Les difficultés identifiées ont permis de dégager des axes d'amélioration structurants. La mise en œuvre des mesures correctives doit permettre de sécuriser le fonctionnement du dispositif et d'améliorer l'efficacité des interventions en matière d'amélioration de l'habitat.

2.5 SERVICE LOGEMENT

Le CCAS à la charge de gérer les quotas de la CINOR, le service reçoit l'avis de vacances de la CINOR par les bailleurs.

Le patrimoine du parc locatif sur la commune de Sainte-Marie comptabilise 3804 logements tous bailleurs confondus (SHLMR, SIDR, SEDRE, SEMAC, SEMADER, SODIAC, ADOMIA et DIXIT OI).

Fréquentation du service logement

Le service logement a comptabilisé 2904 passages ou appels durant l'année 2025. Cela représente une moyenne mensuelle de 242 passages ou appels téléphoniques. La majorité des demandeurs sont des résidents de la commune de Sainte Marie, soit 80.82%.
Sur 2904 passages, il y a eu 2155 femmes et 749 hommes

Attribution sur le territoire

Pour l'année 2025, il y a eu 257 logements **(dont 67 logements réservés à la Mairie et 10 CINOR),** qui ont été attribués sur 6189 demandes. Cela représente 4% des demandes satisfaites.

En se basant que sur le quota Mairie (77) et le nombre de personnes connus du service (2904), cela représente un taux d'attribution de 32%.

Sur 257 attributions, 214 sont des femmes et 43 sont des hommes.

SHLMR : 109 logements attribués
SIDR : 95 logements attribués
SEMADER : 33 logements attribués
SODIAC : 23 logements attribués
SEDRE : 18 logements attribués
SEMAC : 2 logements attribués

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Demandeurs de logement

En 2025, il y a 1128 demandeurs de logement avec une adresse actuelle enregistrée sur Sainte-Marie et 6189 demandeurs hors Sainte-Marie qui recherchent un logement sur la commune.

En affinant la recherche de ces 1128 demandeurs habitant la commune, le constat est le suivant :

- Les motifs qui reviennent sont : logement trop petit ou trop cher. Parmi ces motifs : 200 sont locataires avec un bailleur social, 128 sont locataires du parc privé et 188 sont hébergés (privé ou social)
- 536 demandeurs ne travaillent pas (CAF, Pôle emploi ou retraite).
- Les demandeurs sont majoritairement des personnes seules avec ou sans enfants.

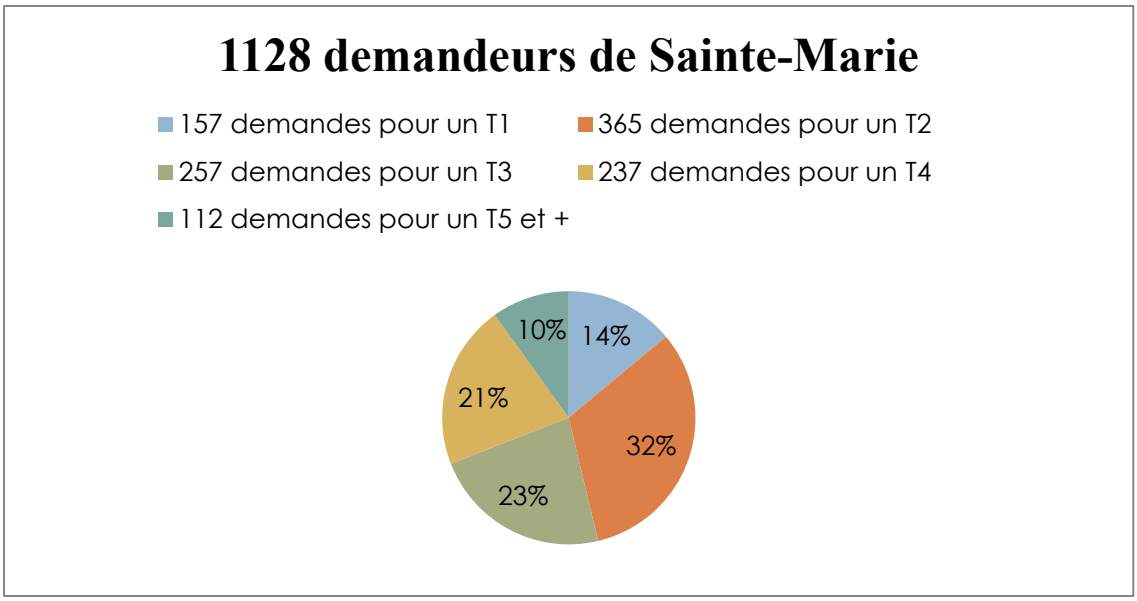
Age des demandeurs

entre 18 et 25 ans	entre 26 et 35 ans	entre 36 et 45 ans	entre 46 et 55 ans	56 ans et plus	Total
197	399	233	144	155	1128
18%	35%	21%	13%	14%	100%

Ressources des demandeurs

0 et 1000 euros	1001 et 2000 euros	2001 et 3000 euros	+ de 3001 euros	Total
324	510	208	86	1128
29%	45%	18%	8%	100%

Les typologies recherchées par les demandeurs de Sainte-Marie en 2025



Les typologies par bailleur sur le territoire

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
SIDR	0	289	348	324	81	3	0
SODIAC	18	97	64	33	8	2	0
SEMAC	16	29	81	7	0	0	0
SEDRE	28	54	94	62	18	4	2
SEMADER	65	150	209	129	23	6	0
SHLMR	97	380	604	387	51	21	2
TOTAL BAILLEURS	224	999	1400	942	181	36	4

Nous pouvons constater que la typologie la plus représentée sur le territoire est le T3, mais au niveau de la demande, le T2 est la typologie la plus demandée. 32% de la population de Sainte-Marie recherchent un T2 contre 23% qui recherchent un T3.

En comparaison des autres années, nous pouvons observer que la demande ne cesse d'augmenter, plus de 1000 demandeurs en plus entre 2024-2025 avec plus au moins le même nombre d'attribution qu'en 2024. Après une baisse de plus de 50% des attributions constatée entre 2021 à 2023, il y a un maintien des attributions pour 2024 et 2025.

2.6 Le Service d'Intervention Sociale (SIS)

Le Service d'Intervention Sociale (SIS) est en charge d'aides sociales facultatives sur les plans alimentaire et financier mais également d'accompagnement afin de lutter contre les différentes exclusions sociales

2025 :

Cela représente 795 demandes pour 822 aides attribuées

I/ Les données : les aides sociales facultatives :

Les aides à caractères alimentaires :

	Aide alimentaire	
	Colis	CAP
Nombre	571	248
Coût		27 000,00 €

Des aides alimentaires sont dispensées sous forme de colis adaptés à la composition familiale ou des Chèques alimentaires

Projet « Amélioration de l'offre alimentaire et éducation alimentaire » financé par le Département : **300 foyers** touchés pour un apport en fruits et légumes frais et en produits carnés.

Lieu de vie :

	Aide paiement facture d'eau		Aide loyer	

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

	ASPFE (eau potable) [1]	CSA (Assainissement)[2]	**Aide facture électricité**		**Equipement 1ère nécessité**
Nombre	138	32	16	21	16
Coût	64 195,75 €	7 430,00 €	5 268,00 €	8 734,02 €	6 301,93 €

Aides liés au décès :

	Aide liée au décès			
	Bus	**Colis**	**Frais Funéraires**	**Mutuelle décès**
Nombre	62	72	22	1
Coût	8 734,02 €	5 165,68 €	24 500,00 €	75,60 €

Aides financières et exceptionnelles :

	Aide Scolarité	**Secours d'urgence**	**Hébergement d'urgence**
Nombre	6	17	8
Coût	1 800,00 €	6 280,00 €	10 226,00€

Coût total aides attribuées : de 121 907,89€

II/ Les accompagnements sociaux et sollicitions de dispositifs de droit commun

- Accès aux droits :

61 accompagnements (Impôts, Assurance maladie + CSS, demande de RSA, demande d'ARE)

Impacts sur le public : accès à des ressources, diminution des dépenses de santé, mise en place d'échéancier afin d'apurer les dettes

- La domiciliation : 160 personnes domiciliées au 2ème trimestre/ 134 au dernier trimestre dont 41 sans solutions d'hébergement au 2ème trimestre contre 37 au 31/12/2025 : 4 accompagnements donnant suite à un accès au logement, mpact sur le public : retour des ressources, lutte contre le non-recours aux droits, soutien dans les démarches administratives
- Accompagnement lié au logement/hébergement :

- Enveloppe attribuée par l'opérateur CISE en fonction du nombre d'abonnés au réseau d'eau potable
- Enveloppe attribuée par les opérateurs CISE et RUNÉO pour la part assainissement de la facture

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

DALO	PDALHPD	FSL	SIAO
1	26	41	4
Objectif : accès à un logement décent	Objectif : prioriser les situations sociales très fragile	Objectif : réduire les dépenses et les dettes sur les factures d'énergie /les dépenses d'entrée dans le logement	Objectif : déposer une demande pour une solution d'hébergement efficace (type maison relais)

- Accompagnement à la gestion budgétaire et au projet en insertion sociale

Accompagnement éducation budgétaire	Demande de surendettement	Microcrédit
37	18	11
Objectif : permettre aux ménages d'acquérir les bonnes pratiques sur les dépenses et la gestion des ressources	Objectif : permettre aux ménages surendettés de rétablir la situation financière (sur décision de l'IEDOM : gel des dettes : effacement de la dette : mise en place d'un échéancier)	Objectif : Accompagner le demandeur dans le financement d'un projet à viser d'insertion socio-professionnelle (achat véhicule, déménagement, etc.)

- Les orientations vers les épiceries sociales :

Ti Bazar	Pou Aide Anou
7	14
Objectif : permettre au bénéficiaire de réduire les dépenses alimentaires en réalisant des courses à un tarif social avec un projet tel que : apurement de dette, rétablissement de la situation financière)	

2.7 Les Service Handicap accompagne les personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Il y a 2 champs d'intervention :

- L'administration,
- L'animation.

Sur le plan administratif, le service collabore avec plusieurs partenaires afin d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. Par la suite des bénéficiaires peuvent s'inscrire aux activités.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Pour l'animation, pour cette année 2025, le Service a travaillé sur la thématique du sport et a proposé un panel d'activité sportive aux bénéficiaires

I. L'administration :

Pour la période de janvier 2025 à décembre 2025, le service a eu 537 entretiens ; Selon la situation, les bénéficiaires viennent à plusieurs reprises.

Entretien au CCAS	Appel reçus	Prise de contact
287 entretiens	189	61

La principale demande est les dossiers pour la Maison Départementale pour la Personne Handicapé (MDPH) pour les demandes d'Allocation d'Adulte Handicapées, les cartes d'inclusion….Pour la période l'année 2025, il y a 126 dossiers. Les demandes les plus régulières sont pour l'Allocation aux Adultes Handicapées, les cartes mobilité inclusions avec mention prioritaire ou de stationnement et la Prestation de Compensation du Handicap. Il y a également les demandes pour la cart'monetik qui est dispositif du département qui remplace le pass'loisirs et le pass'transport.

Les dossiers sont envoyés par voix postal aux différents organismes et les bénéficiaires reçoivent la réponse à leurs domiciles.

En interne, le service collabore avec les différents services du CCAS du pôle social et pôle innovation.

Le service fait des visites à domicile lors que la famille est en difficulté pour se déplacer. Cela permet d'avoir une meilleure observation des besoins réels du bénéficiaire. Suite a cette évaluation des besoins, le Service sollicite des parlementaires internes (les autres services du CCAS) ainsi que des partenaires externes. Apres les accompagnements administratifs ou la mise ne place de moyen pour faciliter leurs quotidiens, les bénéficiaires recommence à reprendre confiance en eux et souhaite reprendre une vie sociale. Le service propose aux bénéficiaires d'intégrer les activités.

II. L'animation :

Chaque année le Service propose des animations pour le public en situation de Handicap. Il y a 56 inscrits et maximum 20 personnes pour chaque activité. Les activités sont animées par l'équipe ou par un prestataire extérieur. La thématique était le « sport ».

L'objectif est que les bénéficiaires intègrent le sport dans leurs quotidiens.

Pour l'année 2026, le service a animé des matinées d'animation les lundis matin au centre social ainsi la mise en place d'atelier de zumba et des ateliers de nutrition. Le service collabore également avec les différents services du CCAS et participe aux différentes actions.

Lors des actions, les bénéficiaires sont assidus et participent activement aux activités. Apres chaque sorties, chaque période d'activité, un bilan est réalisé. Au sein du groupe de bénéficiaire il y a une réelle cohésion et un climat d'entraide.

III. Le budget :

Le budget du service handicap était de 8300€ par le CCAS. Le service handicap et le centre social ont eu une réponse positive pour le projet intitulé « ATELIER D'EDUCATION NUTRITIONNELLE ET ACTIVITE SPORTIVE ADAPTEE », la dotation est de 11 680.00€ pour une répartition suivante pour les deux services :

- Le service handicap : 5680€
- Le centre social : 6000€

C'est un projet subventionné par la CGSS pour l'année 2025 et 2026.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Grâce à cette subvention, le service pourra mettre en place les séances de zumba et de nutrition.

Les dépenses totales pour les actions :

- 2 invitations de l'association Handistraction le 24/07/2026 et le 11/09/2026,
- Journée sportive avec l'association Handistraction le 20/11/02025,
- 2 mises à disposition d'un bus pour l'IME HENRI VERGOZ pour des sorties pédagogiques,
- Des ateliers de nutrition avec NUTRIDHEALT974,
- Des séances de zumba avec l'Association S(p)ORTEZ DE CHEZ VOUS.

Pour 2025, le service a dépense 3096.55€.

Le Service Handicap répond également aux invitations des autres services telles que les spectacles organisés par le centre social, les différentes actions du SAAS où le service apporte une aide humaine et l'association Handistraction pour des manifestations sportives.

IV. Autres points importants :

Sur le plan relationnel :

- **L'équipe :**

L'année 2025 a été conflictuelle, une médiation a été mis en place par le CAS avec un prestataire extérieur. La médiation a été favorable pour 2 agentes de l'équipe sur 3.

- **Les bénéficiaires :**

Malgré la baisse des activités, les bénéficiaires étaient assidus et motivés. Ils étaient en demande d'activité. Comme le service est en sous-effectif, il est en incapacité d'accueil d'autre bénéficiaire pour les activités, pour des raisons d'encadrement et de sécurité.

La réception du public :

La réception du public se fait principalement dans le bureau Des 2 agentes du service. Il n'y a pas d'accessibilité pour les personnes en fauteuils roulant ou se déplaçant en déambulateur ou en béquille. Les 2 agentes ayant le même espace de travail, la confidentialité n'est pas respectée. De plus certain bénéficiaires demandes à parler avec une seule personne et est déstabilisé en présence de 2 agentes.

2.8 Service de portage de repas à domicile (SPRAD)

Enveloppe budgétaire : 108 000 €

Le service de portage de repas à domicile constitue un dispositif structurant de l'action sociale communale, déployé sur le territoire de Sainte-Marie depuis le 16 octobre 2006. Il répond aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que des personnes en situation de handicap, en favorisant leur maintien à domicile dans des conditions dignes et sécurisées.

Ce service s'inscrit pleinement dans les missions prioritaires du CCAS, en contribuant à la lutte contre l'isolement social et à la prévention de la perte d'autonomie.

3 I. Organisation et fonctionnement du service

Le SPRAD repose sur une organisation dédiée, composée de :

- 1 responsable de service
- 1 agente administrative
- 4 chauffeurs-livreurs

La distribution des repas est assurée selon deux circuits prédéfinis (littoral et mi-pente), permettant une couverture optimale du territoire communal.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Le marché de fourniture de repas en liaison chaude, attribué à la **SARL Régal des Îles**, a été reconduit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Le prestataire assure la production des repas du lundi au vendredi (midi), ainsi que l'élaboration des menus.
Le coût unitaire du repas pour l'exercice 2025 s'établit à **6,33 € TTC**.
Le service fonctionne du lundi au vendredi midi, hors week-ends et jours fériés.

4 II. Dispositif subventionné par le Conseil départemental

Dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux opérateurs de proximité de l'aide alimentaire », le CCAS a bénéficié d'une subvention de **37 860 €** pour la période de mai à décembre 2025.
Ce dispositif cible prioritairement :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes en situation de handicap.

L'intervention vise notamment à :

- renforcer les réponses de proximité face aux situations de précarité et d'isolement ;
- faciliter l'accès à une alimentation durable et inclusive ;
- promouvoir l'autonomie des bénéficiaires dans leurs pratiques alimentaires ;
- consolider et développer l'offre de portage de repas ;
- encourager des solutions innovantes adaptées aux spécificités du territoire.

À ce titre, un acompte de **30 288 € (80 %)** a été perçu en mai 2025, le solde de **7 572 € (20 %)** restant à encaisser.
Sur la période considérée, **6 360 repas** ont été distribués au bénéfice du public éligible à ce dispositif, pour un coût total de **35 574,60 € TTC**.

5 III. Activité globale du service

Au titre de l'exercice 2025 :

- **15 358 repas** ont été livrés,
- au bénéfice de **59 usagers**.

Les dépenses totales liées à l'achat de repas s'élèvent à **97 219,21 € TTC**, traduisant un **taux d'exécution de 91 %**, témoignant d'un niveau d'activité soutenu et d'une bonne adéquation entre les prévisions budgétaires et les besoins constatés.

6 IV. Exécution budgétaire

L'analyse des dépenses met en évidence les éléments suivants :

- Une consommation majoritaire des crédits alloués à la prestation de fourniture de repas, confiée à la **SARL Régal des Îles**, avec un taux d'exécution de **91 %** ;
- Une exécution maîtrisée des dépenses annexes (équipements et fournitures – EPI/CADI) avec un taux de **88 %** ;
- Une mobilisation plus limitée des crédits dédiés aux actions de convivialité (fêtes et cérémonies), avec un taux de **26 %**, laissant apparaître des marges de redéploiement éventuelles.

7 V. Participation financière des bénéficiaires

Sur l'exercice 2025 :

- **51 320 €** de titres de recettes ont été émis,
- **33 601 €** ont été effectivement recouvrés,
- laissant un reste à recouvrer de **17 719 €**.

Ce niveau de restes à recouvrer appelle une vigilance particulière, notamment en matière de suivi des encaissements et d'accompagnement des publics en difficulté, afin de sécuriser les recettes propres du service.

8 Analyse et perspectives

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

Le service de portage de repas à domicile confirme, au titre de l'exercice 2025, son rôle central dans la politique sociale communale. Il constitue un levier opérationnel essentiel pour répondre aux enjeux de vieillissement de la population et de maintien à domicile.
Le soutien du Conseil départemental vient utilement renforcer ce dispositif, en permettant d'élargir l'offre au profit des publics les plus vulnérables.
Dans une perspective prospective, une attention particulière pourra être portée :

- à l'optimisation du recouvrement des participations des usagers ;
- à l'adaptation continue de l'offre aux évolutions démographiques ;
- au développement de démarches innovantes en matière d'alimentation et de lien social.

d) Bilan d'activité 2025 – Pôle Innovation

Le Pôle Innovation assure la direction opérationnelle de trois services stratégiques du CCAS :
• Service Développement Social Local (DSL) : Pilotage du Centre Social de la Rivière des Pluies.
• Service Accompagnement et Animation des Seniors (SAAS) : Maintien du lien social et prévention de la perte d'autonomie.
• Service Insertion : Gestion de l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) de Piton Fougères.

Service	Budget 2024 (voté/exécuté)	Budget 2025 (voté/exécuté)	Évolution
DSL (Centre Social RDP)	14 220 € / 9 817 € (69%)	10 542 € / 13 990 € (133%)	-26%
SAAS	77 847 € / 57 952 € (74%)	74 195 € / 70 460 € (95%)	-5%
Service Insertion (ACI)	18 170 € / 11 526 € (63%)	16 350 € / 14 068 € (86%)	-10%
Total Pôle Innovation	110 237 € / 79 295 € (72%)	101 087 € / 98 518 € (97%)	-8%

8.1 2. Bilan par service

8.1.1 Service Développement Social Local (DSL)

Actions clés :
• Inclusion numérique et accès aux droits : 954 démarches accompagnées (80% résolues le jour même).
• Animation collective : 8 Cafés des parents, 25 ateliers collectifs (200+ participants).

Financeur	Montant (€)
CGSS	4 000
CAF	50 243
Cotisations	3 116
Caisse des Dépôts	16 875
Total	76 434

8.1.2 Service Accompagnement et Animation des Seniors (SAAS)

Actions clés :
• Événements phares : 350 seniors à la Marche Bleue.
• GIE VA : 38 cycles d'ateliers (mobilité, nutrition, mémoire, numérique).

Financeur	Montant (€)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

CGSS	16 500
CFPPA/Département	11 000
Total	27 500

8.1.3 Service Insertion (ACI Piton Fougères)

Activités :

• Production végétale : Vente de plantes (8 122 € en 2025).

• Apiculture : Installation de 5 ruches en mai 2025.

Financeur	Montant (€)
Région	6 000
DEETS	178 446
Ventes (plantes/miel)	11 569
FIPH	18 525
Total	233 068

8.1.4 Ingénierie de financement et contractualisations

i. **Appels à Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) – 2025**

Intitulé	Financeur	Service pilote	Montant (€)
Éducation alimentaire	Département	SIS	37 000
Amélioration habitat RSA	Département	SUH	50 000
Portage de repas à domicile	Département	SPRAD	37 860
Santé/nutrition/activités physiques	CGSS	Centre Social RDP, SH	11 680
Médiateur en santé	ARS	Pôle Innovation	221 200
Total			357 740

ii. Contrats et dispositifs structurants

• CTG 2026-2030 : Pilotage par le Pôle Innovation.

• CLS 2025-2030 : Subventions ARS (361 700 €).

• PEDT 2026-2029 : Externalisation des ALSH.

• PDT : Évaluation positive en février 2026.

iii. Synthèse des résultats et impacts

4.1. Chiffres clés 2025

• DSL : 1 400+ participations usagers.

• SAAS : 350+ seniors mobilisés.

• ACI : 9 agents, 8 122 € de ventes.

• Financements externes : 357 740 € via AAP/AMI, 361 700 € via CLS.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 974-269740189-20260416-02_04_2026_03-DE

8.1.5 Perspectives 2026

• DSL : Renforcer l'agrément du Centre Social.
• SAAS : Décentralisation, "Espace Connecté", voyage à l'Île Maurice.
• ACI : Nouveaux financements (apiculture, tarification).

Service	Priorités
DSL	Renforcement de l'agrément, inclusion numérique
SAAS	Décentralisation, modernisation
ACI	Nouveaux financements, valorisation
Contrats	Finalisation CTG, déploiement CLS PEDT

Le Pôle Innovation du CCAS de Sainte-Marie a démontré en 2025 sa capacité à piloter des services de proximité malgré les contraintes budgétaires, diversifier les financements, et innover dans les approches d'insertion, de santé, et d'inclusion numérique.
Enjeu 2026 : Consolider les acquis, sécuriser les financements, et amplifier l'impact social territorial.